

« INFLUENCE DE LA LANGUE GRECQUE SUR LA LANGUE FRANÇAISE : UNE APPROCHE HISTORIQUE ET LEXICO-LINGUISTIQUE ».

Jacques Bernard NKOA LEBOGO

Ecole Normale Supérieure de Yaoundé- Cameroun

Département des Lettres Classiques

jbbaladjil@yahoo.fr

Résumé

L'importance du grec dans la constitution du vocabulaire des langues européennes a été soulignée et reprise plusieurs fois. Car la langue grecque n'a pas seulement donné des mots aux autres langues, elle a également enrichi son lexique à travers de nombreux emprunts. En linguistique, on appelle emprunt lexical, le procédé par lequel une langue introduit dans son lexique un terme venu d'une autre langue. Notre objectif et intérêt est de contribuer à une meilleure connaissance du lexique dans sa dimension historique et technique.

Mots clés : *influence, emprunt, adaptation, linguistique, lexical.*

Summary

The importance of greek in the constitution of the vocabulary of european languages has been emphasized and repeated many times. Because the greek language has not only given words to others languages, it has also enriched its lexicon through numerous borrowings. In linguistics, lexical borrowing is the process by which a language introduces a term from another language into its lexicon. Our objective and interest is to contribute to a better knowledge of the lexicon in its historical and technical dimension.

Keywords : *influence, borrow, adaptation, linguistic, lexical.*

Introduction

La langue grecque n'a pas été aussi influente que le latin sur les langues indo-européennes, mais toutefois, elle a laissé de nombreuses traces dans le vocabulaire latin, puis dans les langues romanes qui en découlent. Ainsi, nous retrouvons en français beaucoup de mots d'origine grecque. Cet emprunt de mots d'une langue à une autre est d'abord un moyen d'enrichir le vocabulaire mais aussi de découvrir

l'histoire des deux langues en contact (Anastassiadis-Syméonidis 1994). Selon Nyrop : « Il est toujours intéressant d'étudier dans une langue les éléments étrangers. Ils nous révèlent tant de choses à la fois sur la nation qui fournit et sur celle qui emprunte ! On n'exagère pas beaucoup en disant qu'on pourrait écrire de grands chapitres de l'histoire du développement culturel d'un peuple rien qu'en se servant des mots étrangers auxquels il a donné droit de cité » (Nyrop C., 1934 : 68). L'emprunt linguistique constitue un phénomène universel et diachronique « dont l'étude va de pair avec l'histoire de la langue » (Guilbert, 1975 : 89). C'est un processus naturel lié à un procédé d'enrichissement des langues, voire un moyen d'élargir leur univers ontologique. Les langues naturelles font appel à l'emprunt pour des raisons multiples et il est certain qu'aucun système linguistique n'a pu résister ni se développer à l'abri de tout contact avec d'autres langues. Il s'agit alors d'un phénomène qui illustre l'interdépendance linguistique, reflétant à la fois l'influence culturelle, politique, et économique d'une société sur une autre et démontre que les barrières langagières ne sont ni statiques, ni figées dans le temps et dans l'espace.

Dans cette étude nous nous intéresserons à l'influence de la langue grecque sur la langue française du point de vue historique, lexicale et linguistique. Ce choix nous permettra de réfléchir à l'utilisation des racines des mots grecs qui révèle une source inépuisable pour la création de néologismes que ce soit en informatique, en théologie, en zoologie, en botanique, en minéralogie, en philosophie, en linguistique et, bien entendu, en médecine. L'utilisation des racines grecques est omniprésente et il serait impossible de se passer des milliers de mots d'origine grecque que contient la langue française.

Notre travail s'articulera en trois points : dans un premier temps nous parlerons de la disposition du vocabulaire et le concept de l'étymologique ; ensuite nous présenterons les spécificités des deux langues et enfin nous nous pencherons sur l'influence de la langue grecque sur la langue française.

L'objectif de notre recherche est de montrer les liens indélébiles qui existent entre les deux langues et comment les emprunts du français au grec ont pu influencer le vocabulaire de la langue française et ses structures de construction.

1 - Disposition du vocabulaire et le concept de l'étymologie.

Les dictionnaires étymologiques ont pour but d'aider le linguiste à découvrir l'histoire des mots en utilisant une méthode comparative. Ainsi, les dictionnaires étymologiques disposent généralement les mots selon l'ordre alphabétique, commode pour la consultation rapide. Mais cette disposition ne fait voir ni les rapports des mots entre eux, ni ceux des idées entre elles ; il morcelle tous les faits et arrête toute conception générale. Et quand des mots ont la même forme, il invite plutôt à les confondre qu'à les distinguer. Or c'est dans ce cas qu'il faut bien se rendre compte de la nature d'un mot. Un mot est l'union réalisée par l'esprit entre une forme et une idée ; dès que l'un de ces deux éléments change, le mot change lui aussi : cheval, *equus* signifie le même animal, mais, ce sont deux mots parce que la forme est différente. Quoique moins remarquée, la distinction est aussi complète lorsque, comme par exemple *censere* : estimer, être en colère, une même forme désigne deux idées différentes. Certaines langues présentent beaucoup de ces homonymies.

En linguistique, entre les deux éléments qui forment le mot (la forme et le sens), on accorde plus d'importance à la forme. Il est donc naturel qu'on cherche d'abord l'étymologie d'un mot latin dans le vocabulaire latin et celle d'un mot grec dans le vocabulaire grec ; ainsi *spōnsālia* a toute chance d'être un mot de naissance latine. Mais, de même un nombre immense de mots français s'expliquent non par le vocabulaire français : jamais, nul, tout, courir, etc., mais par le vocabulaire latin ou grec.

2 - Spécificités des deux langues et formation des mots.

A - Formation des mots grecs.

a) – *Eléments du mot.*

Tout mot en grec se compose de plusieurs éléments que l'on peut isoler par l'analyse :

- **La désinence**, partie finale d'un mot décliné ou conjugué, indiquant le cas, le nombre, la personne, la voix : *λόγο-ν, λέγο-μεν.*

- **Le thème**, partie du mot qui demeure une fois isolée la désinence. Le thème comprend lui-même un élément de base, le sémantème, désignant un concept déterminé, et, en général, un ou plusieurs *suffixes*, qui en précisent la valeur. Ainsi les quatre mots *λύσομαι, ἐλύθην, λύσις, λύτρον* se rattachent entre eux par la présence d'un sémantème commun, *λύ-* « délier », précisé par quatre suffixes différents *-σο-, -θη-, -σι-, -τρο-*.

b) - Racine et Radical

La *racine* est le sémantème le plus simple, et sous forme originelle, autant qu'on peut la reconstituer par hypothèse en comparant les différentes langues indo-européennes. On appelle *radicale* la forme qu'elle a prise au cours du temps dans chacune de ces langues. Les mots *φέρω, ἔθηξα, fero, feci* ont des radicaux *φερ-, θη-, fer-, fē-* remontant à des racines **bher-, *dheθ₁*. La racine était toujours monosyllabique, et comportait deux consonnes (ou sonantes) encadrant une voyelle *e*. Cependant, on admettait autrefois que la racine pouvait avoir des formes assez diverses : les racines à trois ou quatre consonnes et des racines disyllabiques étant en fait des sémantèmes complexes ou des thèmes de bases comportant une racine avec un ou deux éléments suffixés.

- **Suffixes et élargissements** – A l'origine les éléments suffixés à la racine pouvaient être de deux sortes : soit des *suffixes* au sens strict, comportant une consonne (ou sonante) précédée d'une voyelle *e* comme *φλ-ἐγώ*; soit de simples élargissements secondaires, qui définis strictement ne comportaient qu'une consonne, sans voyelle, ainsi *-θ* dans *πλή-θ-ω*.

c) - Alternances vocaliques.

Dans tous les éléments du mot (racine, suffixe, désinence), les *consonnes* (et sonantes) étaient stables. La voyelle était sujette à des variations, dites « alternances vocaliques » : au lieu de *e* on pouvait avoir *o*, ou ne pas avoir de voyelle (« vocalisme zéro »). Un suffixe au vocalisme zéro est matériellement identique à un simple élargissement : consonne seule; il s'en distingue en principe par le fait qu'il se présente ailleurs avec une voyelle.

d) - Formation des thèmes de bases ou sémantèmes complexes.

De deux ou trois éléments consécutifs (racine, suffixe, élargissement), un seul pouvait avoir le vocalisme plein (*e* ou *o*), les autres avaient le vocalisme zéro.

e) - Dérivation par suffixes.

L'élément de base ou sémantème, simple (racine, radical) ou complexe (thème de base), est souvent suivi de morphèmes suffixés qui indiquent une catégorie grammaticale. L'ensemble constitue le thème du mot, auquel s'ajoute la désinence. Ainsi des suffixes verbaux comme le suffixe de présent *-γο*, le suffixe d'aoriste *-θη-* (*ε̅-λυ-θη-ν*) ; des suffixes nominaux comme *-τερ-* / *-τορ-* / *-τρ-* (noms d'argent, *σωτήρ*, *ρήτωρ*), *-τει-* / *-τι-* (noms d'action). Ces suffixes sont en général des morphèmes complexes constitués par l'enchaînement d'éléments plus simples, suffixes et élargissements définis au sens strict.

Les formations ne présentant que le sémantème suivi de la désinence sont appelées formations radicales : « présents radicaux », comme *φημί*, « aoristes radicaux » comme *ἔγνων*, « noms racines » comme *φάρ*, *Ζεύς*. On emploie alors les mots « racine », « radical » avec leur sens ancien et large, pour désigner tout sémantème, simple (racine au sens strict) ou complexe (thème de base). Beaucoup de thèmes sont terminés par une voyelle *e* ou *o* (alternance), dite *voyelle thématique*. Les formes qui la présentent sont appelées *formes thématiques* : *λύ-ο-μεν*, *λόγ-ο-ς*. Les autres sont dites *athématiques* : *φημί*, *δαίμων*

Il est souvent difficile d'isoler la désinence dans les formes thématiques : ainsi dans *λύεις*, *λόγοις*, cette alternance de voyelle *e* et *o* est un véritable élargissement, mais fait d'une voyelle seule, au lieu d'une consonne seule. L'alternation vocalique, le redoublement, la suffixation, la variation du ton sont autant de morphèmes en indo-européen c'est-à-dire de moyen de formation et d'expression des catégories grammaticales. Alors seul celui de la suffixation est resté vivant en grec.

B - Formation des mots français.

Dans la langue française, on distingue les *mots simples* des *mots construits*. Un mot simple est constitué d'un radical : on ne peut ni le modifier, ni en ôter un élément sans que la forme restante soit totalement inexistante dans la langue (ou prenne un sens différent). Un mot construit peut, au contraire, être décomposé en plusieurs éléments dont la forme restante existe telle quelle dans la langue et a un rapport de sens immédiatement perceptible.

- Les *mots simples* sont les mots formés uniquement par le radical.
- Les *mots construits* sont formés par dérivation (ajout d'un préfixe et/ou d'un suffixe) ou par composition (réunion de deux mots distincts).

a) - Le radical et l'étymon

Le *radical* est la racine d'un mot. L'*étymon* est la forme attestée ou restituée d'un mot, que l'on identifie comme étant à l'origine d'un autre mot : il donne son étymologie. Le radical n'offre plus souvent qu'une ressemblance lointaine avec son étymon d'origine car il a subi, des *transformations phonétiques* au fil des temps.

b) - Les emprunts

L'*étymon* peut être emprunté littéralement à d'autres langues comme le grec et le latin ; il forme alors des doublets étymologiques avec les étymons ayant subi une *transformation phonétique*. C'est pour cette raison que certains mots peuvent avoir deux radicaux de forme différente.

Exemple : Le mot « cheval » est issu, par transformation phonétique au cours des siècles, du latin *equus* ; dans ce cas, on parle de formation populaire. Le mot « équestre » est construit directement à partir du mot latin ; on parle alors de formation savante. Plus tardivement, la langue a francisé certains termes d'origine étrangère, comme l'anglais (flirter, sandwich), le germanique (guerre, allemand) ou l'arabe (bled, méchoui).

c) - Les mots construits par dérivation

La *dérivation* consiste à ajouter successivement ou simultanément des affixes (préfixes et/ou suffixes) au radical pour former un mot nouveau. Deux opérations sont possibles : la *dérivation préfixale* et la *dérivation suffixale*. Les préfixes ne changent pas la nature grammaticale du mot construit ; ils n'ont pas d'existence autonome, mais peuvent parfois exister indépendamment du radical (préposition, adverbe). Ils n'entraînent aucune modification phonique ou orthographique du radical.

Exemples : tenir et retenir - régulier et irrégulier

Les *suffixes* sont des catégoriseurs syntaxiques : ils changent la catégorie grammaticale du mot construit. Ils ne peuvent exister indépendamment dans la langue et entraînent le plus souvent des modifications phoniques et orthographiques du radical.

Exemples : riche et richesse - terreur et terroriser

d) - Les mots construits par composition

La *composition* est la juxtaposition de deux mots. Exemples un marche-pied, un portefeuille. Elle transforme et efface souvent un énoncé sous-entendu.

Exemples francophile, graphologie, centrifuge → Les éléments *franco* et *phile* n'existent pas tels quels dans la langue, de même que *grapho* et *logie*, *centri* et *fuge*.

3 - Influences de la langue grecque sur la langue française.

a) - Approche historique et lexico-linguistique.

L'importance du grec dans la constitution du vocabulaire des langues européennes a été soulignée et reprise plusieurs fois. Car la langue grecque n'a pas seulement donné des mots aux autres langues, elle a également enrichi son lexique. Partons d'un bref aperçu de l'histoire de la langue grecque avec la littérature grecque, à savoir les épopées d'Homère. Ces œuvres magnifiques auront une grande influence sur le reste de la littérature, non seulement par leur contenu mais aussi par leur style et leur langage.

Au cinquième siècle, Athènes s'est développée comme une ville importante, elle devient le centre de l'éducation et attire beaucoup d'intellectuels (Horrocks 1997). Nous constatons un développement de la littérature dans les domaines de la tragédie, de la comédie, de l'histoire, de la rhétorique et de la philosophie (pensons à Eschyle, Sophocle, Euripide, Thucydide, Gorgias, Isocrate, Platon, ...). La langue Attique devient dès lors la langue de l'administration et son prestige continuera jusqu'à nos jours. Même quand la Grèce est conquise par Alexandre le Grand, elle reste la langue officielle dans l'empire macédonien.

Le prestige du grec se maintient ensuite sous la domination des Romains. Bien que la Grèce soit devenue une province romaine, la langue grecque continue à s'utiliser à côté du latin. Les Romains tenaient en grande estime la culture et la langue grecques. De plus, l'élite romaine apprenait le grec car cette langue de culture s'utilisait fréquemment dans l'empire romain. La situation du bilinguisme latino-grec a été à la base de nombreux emprunts du latin au grec. L'influence du grec sur le latin était immense et beaucoup d'auteurs nous fournissent de beaux exemples d'interférences grecques en latin (Nicolas 1996 :51).

Le grand respect de la part des Romains pour le peuple et la culture grecs a incité les grecs à s'occuper d'autant plus avec nostalgie de leur passé. Ceci explique le retour au passé glorieux et à la langue et au style attique pendant la Seconde Sophistique (I^{er} – III^e siècle ap. J.-C.) (Horrocks 1997). Nous assisterons à un autre réveil de l'ancienne langue après la chute de Constantinople pendant l'occupation turque (1453-1833).

L'intrusion des peuples étrangers a eu comme conséquence que les Grecs cherchaient à se constituer une identité propre, basée sur une descendance commune des anciens Grecs et sur une langue commune (Horrocks 1997). Cependant, on ne peut nier que le contact avec d'autres langues étrangères telles que le turc, l'italien, le français et plus tard l'anglais a laissé des traces sur la langue grecque. Cette influence est plus visible, par l'emprunt de nombreux mots dans le vocabulaire (Dietrich 1995). Le grand respect pour les anciens se manifeste également chez d'autres peuples européens, plus particulièrement pendant la Renaissance et le Siècle des Lumières, par un retour à

l'Antiquité. Selon Tonnet (1993) la Renaissance étudie le grec comme instrument de culture et les intellectuels de cette époque se sont aussi basés sur le grec pour la formation de plusieurs nouveaux mots.

Ce contexte historique et social des emprunts nous permet d'insister sur le contact entre la langue grecque et la langue française conséquence de cette influence. Déjà au Moyen Âge, les Grecs sont entrés en contact avec les Français par les croisades et le commerce. A cette époque, des emprunts lexicaux au grec ont probablement existé (Contossopoulis 1978). Par contre, on constate une situation de bilinguisme chez certaines personnes en Grèce au cours du XVIII^e et du XIX^e siècle et dont les conséquences se manifestent dans le langage et les effets sur le locuteur surgissent à plusieurs niveaux à savoir phonologique, lexical, morphologique et syntaxique (Nicolas 1996). C'est évidemment le lexique qui présente le plus grand taux d'interférences.

Selon Nicolas (1996), « l'emprunt lexical est le degré minimum de l'échange interlinguistique, dans la mesure où il est souvent un outil commode et conforme à la loi naturelle du moindre effort pour nommer un objet, un être, une catégorie, un événement, un fait social, etc. » (Nicolas 1996 :27). Le phénomène de l'emprunt lexical est donc une des conséquences de l'influence de la langue grecque sur la langue française.

En linguistique, on nomme emprunt lexical, le procédé par lequel une langue introduit dans son lexique un terme venu d'une autre langue. Selon la définition de Pisani : « L'emprunt est une forme d'expression qu'une communauté linguistique reçoit d'une autre communauté » (Deroy, 1956 :18). Le dictionnaire Petit Robert mentionne que l'emprunt linguistique est « l'acte par lequel une langue accueille un élément d'une autre langue » (Petit Robert, 2003 :872). En principe, tous les éléments langagiers sont empruntables. Néanmoins nous constatons que les langues empruntent surtout des mots appartenant aux classes lexicales dites « ouvertes » principalement les noms, les verbes et les adjectifs. Les mots qui appartiennent à des classes « fermées » comme les adverbes, les prépositions, les interjections ne reçoivent que très rarement des ajouts.

b) - Les emprunts en grec

Nous savons que le grec a contribué, dans une large mesure, à l'enrichissement du vocabulaire des langues européennes, surtout dans la création des termes scientifiques et abstraits. Pensons par exemple aux mots comme archéologie, astrologie, didactique, mathématique, orchestre, protagoniste, symbole, technologie, télescope...

c) - L'adaptation phonétique

Il va de soi que beaucoup de mots empruntés ont subi une adaptation phonétique. Tout d'abord il faut savoir que le système phonétique grec est très différent de celui du français, surtout en ce qui concerne les voyelles.

- *Les voyelles.* - Le grec n'a que cinq voyelles a – e – i – o – u. Le français en a beaucoup plus. Nous remarquons que les voyelles françaises qui n'ont pas d'équivalent en grec sont remplacées par les sons les plus proches du point de vue acoustique et articulaire.

- *Les consonnes.* – Les consonnes françaises qui ont un équivalent en grec ne présentent pas de problèmes, elles sont représentées par les consonnes grecques correspondantes. Le grec ignore par contre les consonnes chuintantes du français ; il les rend par les sifflantes correspondantes.

d) - L'adaptation graphique

Il nous semble intéressant d'aborder brièvement la translittération des emprunts français au moyen des lettres grecques tenant compte du fait qu'il s'agit de deux alphabets différents. Dans cette translittération, on tient naturellement compte de la prononciation du mot, mais le caractère historique de l'orthographe néo-hellénique joue aussi un rôle, vu que les mots sont en grande partie des emprunts visuels. En résumé, on essaie de rendre la prononciation grécisée des emprunts sans trop s'éloigner de l'image graphique originale. Pour les sons communs aux deux langues et rendus dans l'écriture française par une seule lettre, la translittération se fait au moyen de la lettre grecque correspondante.

P	t	k	f	v	l	r	m	n	z
π	τ	κ	φ	β	λ	ρ	μ	ν	ζ

ç	j	y	i	o - ô	a- à - â	e - é- è- ê
σ	ζ	υ	ι	ο	α	ε

Conclusion

Cette étude nous a permis de comprendre les différentes facettes de l'influence de la langue grecque sur la langue française. Le dialogue entre les différentes langues est en effet très intéressant de divers points de vue et il peut nous apprendre beaucoup sur un certain mode d'emprunts linguistiques. Les emprunts sont en quelque sorte des témoins d'histoire et apportent aux linguistes de précieuses clartés tant sur la langue donneuse que sur la langue preneuse. Nous pouvons aussi mesurer l'orientation et la profondeur de l'influence étrangère sur le plan de la civilisation, dans la vie publique, sociale et privée. Le développement rapide pendant le siècle des Lumières dans le domaine des sciences, de la géographie, de la biologie, de la médecine, de la chimie, du politique, de la technique, des arts etc... a incontestablement mené à la nécessité d'enrichir le vocabulaire français. L'intérêt que peut revêtir ce genre de recherche est de contribuer à une meilleure connaissance du lexique, notamment dans sa dimension historique, et dans ses aspects techniques (Nicolas 1996). Nous espérons alors que cette étude linguistique aidera à la découverte de l'histoire de l'influence de la langue grecque sur la langue française et aussi une recherche future contextualisée du lexique et l'histoire des mots.

Références bibliographiques

Anastassiadis-Syméonidis Anna, (1994), *Emprunt néologique du grec moderne. Emprunts direct du grec au français et à l'anglo-américain. Analyse morphologique*. Thessaloniki ; Université Aristote de Thessaloniki.

Christophe Nyrop (1934), *Linguistique et histoire des mœurs. Mélanges posthumes* traduits par Philipot E., Revue belge de Philologie et d'Histoire.

Contossopoulos N. (1978), *L'influence du français sur le grec. Emprunts lexicaux et clagues phraséologiques*. Athènes, Papoulia & Sia.

Deroy L. (1956), *L'emprunt linguistique*. Paris : Société d'Édition « Les Belles Lettres ».

Dietrich W. (1995), *Griechisch und Romanisch. Parallelen und Divergenzen in Entwicklung, Variation und Strukturen*. Münster, Nodus Publikationen.

Guilbert Louis (1975), *La créativité lexicale*, Paris, Librairie Larousse, vol. 1.

Horrocks G (1997), *Greek. A history of the language and its speakers*. New York, Longman.

Malmberg B. (1954), *La phonétique*, Paris, P.U.F.

Nicolas C. (1996), *Utraque lingua. Le calque sémantique : domaine gréco-latin*. Louvain-Paris, Editions Peeters.

Perrot J. (1953), *La linguistique*, Paris, P.U.F.

Tonnet H. (1993), *Histoire du grec moderne*. Paris, l'Asiathèque.